



DÉPARTEMENT DU GARD

Commune de Sumène

BILAN DE L'EAU 2018

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Date :

Validé par : Le Maire de la Commune de SUMENE
Jérôme MORALI

Rédigé par : Walter ESPAZE
Technicien

Service des Eaux

Mairie de SUMENE

26, Place du PLAN-30440 SUMENE

mairie-de-sumene@orange.fr

SOMMAIRE

CONCLUSION pour le SERVICE EAU POTABLE	13
CONCLUSION pour le SERVICE assainissement	21

NOTE LIMINAIRE

PREAMBULE

Conformément au décret n° 95-635 du 6 mai 1995 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement, toute collectivité doit établir un rapport annuel sur son service d'eau, quel que soit le mode de gestion, et quelle que soit la taille de ce service.

Le Maire présente au Conseil Municipal un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public destiné notamment à l'information des usagers (art. L.2224-5 du Code général des Collectivités territoriales).

Le rapport est un outil de communication entre les élus, leur assemblée délibérante et les usagers des services d'eau et d'assainissement.

Un exemplaire du rapport sera adressé au Préfet pour information.

GENERALITES

La commune de Sumène se situe à l'Ouest du département du Gard (30), en rive gauche du fleuve Hérault, et à 6 kms environ au nord de Ganges (34). Sa limite sud marque la limite départementale entre les départements du Gard et de l'Hérault.

Le territoire communal est vaste, s'étendant sur 37 km² depuis le fleuve Hérault à l'ouest jusqu'au Valat des Gours au cœur de la forêt domaniale de la Fage, à l'extrême est du territoire communal.

Les communes gardoises limitrophes de Sumène sont à l'ouest : Saint Julien de la Nef, Roquedur et Saint André de Majencoules. Au nord puis à l'est se trouvent les communes de Saint Martial, Saint Roman de Codières et La Cadière et Cambo.

L'ensemble de ces équipements est exploité en régie directe par le Service des Eaux de la commune de Sumène.

LA PRODUCTION DE L'EAU

La production de l'eau se fait par pompage ou par captage. Le fonctionnement et l'entretien incombent à la Commune.

LA DISTRIBUTION DE L'EAU

Les arrivées aux bassins se font, soit naturellement soit par des pompes. La commune possède **7 bassins et 2 bâches de réception**. Les branchements et réparations du réseau sont réalisés par les employés communaux.

LA COLLECTE DES EAUX USEES

Elle se fait par une station d'épuration, système de boues activées, d'une capacité de 2 000 Habitants Equivalents.

COMPOSANTES DU PRIX DE L'EAU

La commune n'applique pas la T.V.A.

Les prix des m³ d'eau : 1,45 €uros (et 1,20€ si supérieur à 1500 m³/an) et le prix d'assainissement au m³ consommé ou rejeté: 0,81€uros.

L'abonnement forfaitaire annuel est fonction du diamètre des compteurs, il correspond à la charge fixe du service.

L'Agence de l'Eau RMC perçoit trois types Redevances :

- ❖ *Une Redevance sur la Pollution Domestique (eau),*
- ❖ *Une Redevance pour la Préservation des Ressources en eau (eau),*
- ❖ *Une Redevance pour Modernisation des Réseaux de Collecte (assainissement),*

- Le Prix Total de l'Eau 2018:

Base 120 m³ (rèf. INSEE)

	Tarifs en €uros/ m ³	Montant/120 m ³
Abonnement forfaitaire annuel du compteur d'eau	60,00 €/forfait	60,00 €
Eau	1,45 €	174,00 €
<i>Redevance Préservation des ressources en eau</i>	0,124 €	14,88 €
<i>Redevance Lutte contre la pollution</i>	0,29 €	34,80 €
Assainissement	0,81 €	97,20 €
<i>Redevance Modernisation des réseaux</i>	0,155 €	19,20 €
TOTAL		400,08 €

*Le prix moyen du m³ d'eau avec l'assainissement en France est de **4,15 €uros** (données eaufrance).

Pour Sumène en 2018, le prix moyen de l'eau + assainissement + abonnement compteur est de 3,334 €uros le m³.

SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

I. INDICATIONS TECHNIQUES

A/ LA PRODUCTION

La Commune utilise, pour sa production d'eau potable, différents points de prélèvements :

1. Localisation des points de prélèvements et nature des ressources utilisées

L'alimentation en eau potable est assurée par les captages suivants :

- La **Source de Fromental** située au Nord-est du bourg sur la Commune de **Saint Roman de Codières**,
- Le **forage de Ranc de Banes** situé au Sud du bourg (*utilisé durant les mois d'été uniquement*),
- La **Source des Poujades** situés au Nord et à l'Ouest du bourg alimente les hameaux de Castanet, Sanissac et Le Pouget,



- La **Source du Thérond** située à l'Est de Sumène alimente le hameau de Cézans,



- Le quartier du **Pont** connexion du réseau de **MAJENCOULES**.

d'Hérault est alimenté par la **Saint ANDRE** de

2. Les m³ en 2018

Volumes Produits en

a. Prélèvements

Evolution des volumes produit en m³ :

Année	SOURCE DE FROMENTAL	Dont FORAGE DU RANC DE BANES	SOURCE DU THEROND (Cézas)	SOURCE DU CASTANET et SANISSAC	PONT D'HERAULT (volume achetés)	Volume Total m ³
2018	87698	0	2 916	8 601	6 714	105 929
2017	86 644	1 006	2 582	7 438	6 858	104 528

La principale ressource provient de la « *Source du Fromental* » (à **82,79%** des volumes produits).



Filtre à sable du FROMENTAL



Captage de la Source des POUJADES Castanet

b) Volumes achetés à des collectivités riveraines

L'Eau de Pont d'Hérault est achetée à Saint ANDRE de MAJENCOULES :



Année	Volumes achetés
2018	6 714 m ³
2017	6 858 m ³

3. La surveillance des ressources

La quantité d'eau disponible est constamment surveillée par les agents du Service Des Eaux de la commune avec une attention toute particulière en période d'étiage.

Dispositif en place :



Télesurveillance du réseau Eau Potable

B/ LA DISTRIBUTION

1. Le Réseau

La longueur totale du réseau gérée par la commune est d'environ **49 kms**. Il est réparti de la façon suivante :

❖ SUMENE agglomération	18,7 kms
❖ LE CASTANET / SANISSAC	10,7 kms
❖ CEZAS	4,4 kms
❖ PONT D'HERAULT	2,1 kms
❖ LE POUGET	7,0 kms
❖ METGES	6,0 kms

Le réseau d'origine date de **1952**, ces canalisations sont en majorité en acier, en polyéthylène et nous trouvons également divers types de PVC.

L'exploitation du réseau montre que son fonctionnement est dans l'ensemble satisfaisant. Le nombre d'interventions pour réparations reste relativement faible.

• Les branchements en plomb :

« Le plomb a été largement utilisé pour la fabrication de canalisations d'eau potable jusque dans les années 1950 pour les réseaux intérieurs de distribution d'eau et, parfois, jusque dans les années 1990 pour les branchements publics ».

De façon ponctuelle, le service des eaux remplacent des branchements en plomb sur son réseau.

Rappel de la réglementation :

« Le décret de 05 avril 1995 a interdit la mise en place de canalisation en plomb. L'arrêté du 10 juin 1996 a interdit l'emploi de brasures (soudures) contenant du plomb. Enfin, l'arrêté du 29 mai 1997 modifié fixe la liste des métaux, alliages et revêtements métalliques autorisés pour la fabrication des équipements en contact avec l'eau potable. Il fixe notamment des teneurs maximales en plomb, pour certains alliages.

Depuis 2013, il faut veiller à éviter tout contact entre l'eau et le plomb des canalisations par tout moyen approprié. La responsabilité repose sur les distributeurs d'eau pour les canalisations du domaine privé. Les canalisations d'eaux usées ne sont pas concernées ».



2. Nombre de compteurs

Chaque immeuble ou maison particulière est raccordé au réseau par un branchement.

Le comptage de l'eau se fait principalement par compteur individuel situé en limite de propriété ou à l'intérieur du logement.

Ce dernier système à l'avantage de protéger le compteur, mais à l'inconvénient de laisser à la charge de la collectivité toutes les pertes qui existent depuis l'entrée de la propriété jusqu'à chaque logement collectif ou individuel.

Evolution du nombre branchement de compteurs :

Année	Nombre de compteurs
2018	1038
2017	1 036

Pour 2018, le nombre de compteurs est de : **1 038** (soit + 2 compteurs).

3. La Consommation

Nombre d'habitants de la commune : **1 617** (données INSEE)

Nombre d'abonnés en 2018:

Les particuliers, les industriels, les artisans, les commerçants, les jardins et autres : **1038** abonnés.

Les volumes distribués vendus :

Année	Volume Total vendu m3/an	Vente aux abonnés et Abonnement en Euros
2018	64 407	164 556,65 €
2017	79 845	178 491,51€

4. Les Réservoirs

Les eaux captées et transportées sont réparties sur la Commune en satisfaisant les besoins essentiellement variable dans le temps.

Les réservoirs permettent d'assurer une régulation de l'approvisionnement en apportant une sécurité en cas d'accident grave sur les conduites. Les réservoirs contiennent une réserve d'incendie de 120 m³.

Désignation des Réservoirs	Volume stocké En m ³
Le Chemin Droit	500
Les Lieures	500
Le Castanet	200 (soit 2 x 100 m ³)
Sanissac (bâche de reprise)	30
Cézas	75
Le Pouget	50
Metges	150
Volume total stocké	1 505 m³



La capacité de stockage de la commune (1 505 m³) paraît actuellement suffisante si l'on se réfère aux critères habituels de sécurité dans ce domaine.

5. Les Pertes sur la distribution

Rendement général du réseau de distribution (en %)

Année	Volume Total distribué	Volume Total produit	Rendement du réseau
2018	87 698	105 929	82,79 %
2017	85 845	104 528	82,12 %

Pour 2018: $R = (\text{volume distribué} * 100) / \text{volume produit}$
R = 82,79 %

Les pertes sont constituées principalement par :

- des fuites d'eau sur les réseaux,
- la purge du réseau d'eau,
- l'utilisation des PI et BI pour les incendies, le contrôle et le pesage des p



Evolutions apportées afin de limiter les pertes :

- Renouvellement des branchements et de compteurs,
- Recherches de fuites,

C/ VERIFICATION DE LA QUALITE DE L'EAU

1. Mesures de prévention pour la qualité de la production

Le territoire communal de Sumène est concerné par les périmètres de protection de pour les captages :

- Source du Fromental : Arrêté Préfectoral du 02.08.1951,
- Forage du RANC de BANES : Arrêté - préfectoral du 14.12.1993,
- Source et Forage du Thérond : Arrêté Préfectoral du 25.10.2012,

2. Le Type de Traitement

Lieu	Type de traitement
Bassin de la Rouvière, des Lieures et Metges	Chlore gazeux
Bassin de Cézas	Lampe U.V
Bassin du Castanet / Pouget	Pompe doseuse (chlore)



Traitement Chlore gazeux



Traitement Pompe doseuse de chlore
Lampe U.V



Traitement

3. La Surveillance de la qualité de l'eau distribuée

La réglementation fixe les conditions minimales de contrôle sanitaire. Analyses bactériologiques et physico-chimiques (*Décret du 03 janvier 1989*).

Le nombre d'analyses réalisées en **2018** par les laboratoires ont été de : **27 analyses** (*le bourg, hameau Castanet, hameau de Cézas et sur le secteur de Pont d'Hérault*). En **2018**, la bactériologie a été conforme à **100%**.



CONCLUSION

Sur le plan qualitatif, les eaux distribuées sont conformes à la législation. Pour 2018, le Service des Eaux a assuré une production suffisante en quantité et en qualité.

II. INDICATEURS FINANCIERS

A / LE PRIX DE L'EAU

1. La Tarification :

Le service n'est pas assujéti à la TVA, il s'agit d'un tarif binôme (*terme fixe et terme proportionnel*).

Le Terme fixe qui englobe la prime fixe et la location compteur, terme appelé « **Abonnement** » dont le montant est également fonction du diamètre du compteur.

Abonnement annuel 2018 : (Délibération du Conseil Municipal du 30 Nov. 2009)

Caractéristiques du compteur Ø en mm	Abonnement compteur annuelle H.T
Ø 15 mm	60,00 €
Ø 20 mm	61,50 €
Ø 30 mm	77,60 €
Ø 40 mm	96,50 €
Ø 50 mm	124,00 €

Le nombre de compteurs en Ø 15 mm représente environ **90%** des abonnés.

Les modalités de tarification :

Catégories de tarifs :

Abonnés/Industriel/commercial - prix de base - tarifs dégressifs en fonction des tranches de consommation.

Les modalités d'évolution et de révision :

Le tarif est révisable chaque année par délibération.

Délibération du 30 nov.2009, le Conseil Municipal a décidé de fixer le tarif de l'eau utilisée à usage domestique par les abonnés à **1,45 € HT/m³** et un tarif dégressif par les gros consommateurs suivant le tableau ci-après :

Nombres de m ³	Montant H.T/m ³
0 à 1 500 m ³	1,45 €
+ 1 501 m ³	1,20 €

2. Les éléments relatifs aux prix du mètre cube:

Présentation des composants pour l'exercice 2018 :

Le prix de l'eau au m ³ consommé	1,45 €
<u>Redevances Agence de l'Eau au m³ :</u> - Redevance Prélèvement sur la Ressource en Eau - Redevance Pollution Domestique <p style="text-align: right;">Montant</p>	0,124 € + 0,29 € = 0,414 €
Abonnement compteur annuel (Ø 15 mm)	60,00 €

a. Les composantes du prix de l'eau comportent 2 parties :

1. Vente de l'eau au m³ + abonnement compteur :

Le produit est destiné à la Commune qui assure les travaux pour distribuer l'eau potable aux usagers :

- *Gestion surveillance des équipements,*
- *Entretien et réparation du réseau (élimination des fuites*
- *Construction du réseau,*

Le prix du mètre cube d'eau consommé se compose de :

Partie fixe : Abonnement du compteur et entretien du branchement

Il finance les charges fixes du service de l'eau qui sont indispensables même s'il n'y a pas de consommation.

Partie proportionnelle :

Le Prix évolue en fonction de la consommation d'eau.

Ce produit est destiné à la Commune pour l'entretien, la surveillance et la gestion des équipements et à l'Agence de l'Eau.

2. Les Taxes d'environnement

Il faut distinguer 2 types de Redevances perçues par l'Agence de l'Eau RMC.

1. La Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (à 0,124 €) :

Elle est fonction :

- Du volume annuel prélevé et du type de captage,
- De la consommation en estimant le volume non restitué au milieu naturel par rapport au volume prélevé,

2. La Redevance Pollution Domestique (à 0,29 €) :

Elle est fonction :

- De l'importance de la pollution produite,
- De l'importance de la population,



L'Agence de bassin RMC perçoit pour l'ensemble des communes de la région cette redevance qui sert à financer et à aider les investissements, les travaux nécessaires pour protéger la ressource et le milieu naturel.

1. La Facture d'Eau :



Base 120 m3 eau

	En m ³	Tarif	Montant
Tarif Eau / m ³	120	1,45 €	174 €
Tarif Eau sup à 1500 m ³	/	1,20 €	
<u>Redevances pour l'Agence de l'Eau :</u>			
- Redevance Prélèvement sur la Ressource en Eau	120	0,124 €	14,88 €
- Redevance Pollution Domestique	120	0,29 €	34,80 €
Abonnement compteur Ø 15 annuel	/	60,00 €	60,00 €
TOTAL =			283,68 €uros

B/ LES AUTRES INDICATEURS FINANCIERS

1. Les Tarifs :

Branchement au réseau d'EAU POTABLE :	1 220 €
Mise ne service d'un branchement déjà existant avec pose de compteur d'eau :	300 €
<u>Renouvellement du compteur gelé :</u> Ø 15 et 20 mm Ø 30 mm Ø 40 mm	80€ 160 € 230 €
Pose abri compteur et fourniture :	230 €
Pose d'un compteur d'eau supplémentaire :	400 €
Dépose de compteur d'eau :	100 €

Ces tarifs sont fixés par délibération du Conseil Municipal (*Délibération du 30 nov. 2011*).



2. En 2018 :

Les travaux de branchements s'élèvent à : 4 140 €uros

Année	Travaux branchements et de fonctionnement
2018	4 140 €
2017	1 220 €

3. La Dette

L'état de la dette au 01/01/2018 est le suivant :

Dette en capital	19 241,25 €uros
-------------------------	------------------------

Remboursement des annuités en 2018:

Capital	2 395,04 €
Intérêt	877,40 €
TOTAL	3 272,44 €uros

4. L'Autofinancement en 2018 :

La dotation aux amortissements a été de **75 362,00 €uros**.

5. Les Travaux d'investissement réalisés :

Année	Travaux	Montants
2018	- Pompage le Castanet : 3 813,60 € - Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable: 18 835,80 €	22 649,40 € TTC
2017	Néant	0 € TTC

CONCLUSION POUR LE SERVICE EAU POTABLE

Le dossier Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable (SDAEP) est en cours.

I. LES INDICATIONS TECHNIQUES 2018

La Commune de **SUMENE** avec ses **1 617** habitants, appartient à la catégorie des agglomérations produisant charge Brute organique comprise entre 120 et 600 kg/j pour un débit de 300 m³/jour (2000 Eq/Hab.).

A/ Les zones d'assainissement non collectif

Le nombre de bâtiments disposant d'un système d'assainissement non-collectif sur la commune est d'environ 400 en **2018**.

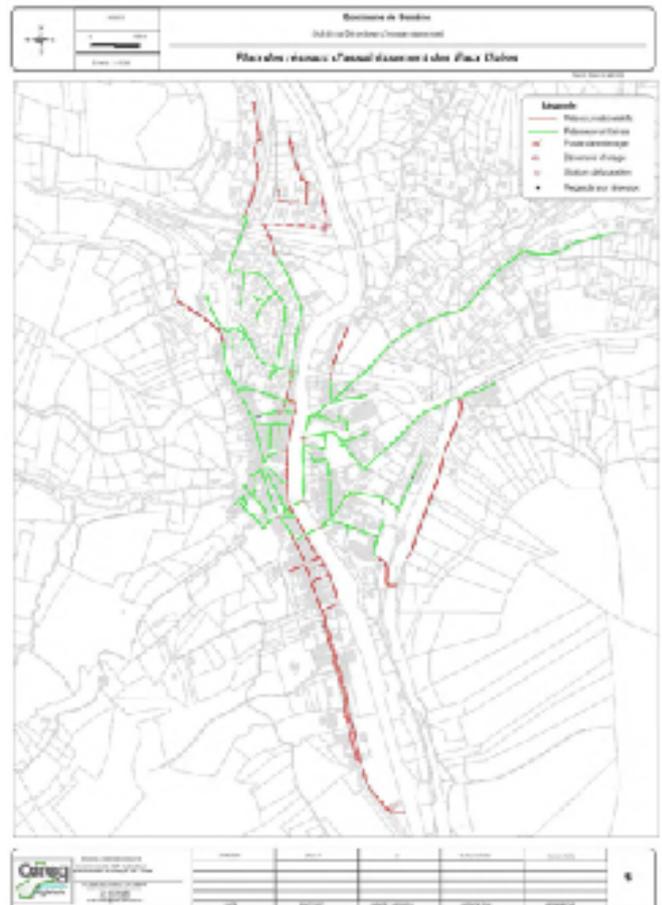
B/ Les zones d'assainissement collectif

Nombre d'habitants raccords à une station de traitement est d'environ 900 dont :

- 2 restaurants,
- 1 pizzeria,
- 2 cafés,
- 2 boulangeries,
- 4 industriels de textiles,
- 1 maison de retraite,
- 2 établissements scolaires,

Le système de collecte est **unitaire** sur l'ensemble du réseau.

La longueur du réseau est de : **9,160 Kms** (dont 3,344 kms en réseau séparatif et 5,819 kms en réseau unitaire). La majeure partie est en amiante-ciment, mais nous trouvons également de la fonte pour les traversées de rivière, du PVC et du bâti.



II. LES INDICATEURS FINANCIERS EN 2018

A/ Le prix de l'assainissement

1. La Tarification

Ce service n'est pas assujéti à la TVA. Une tarification monôme est pratiqué (proportionnelle au nombre de m³ rejetés). Le tarif est de **0,81€ par m³** quelle que soit la quantité rejetée. Le tarif est révisable chaque année par délibération du Conseil Municipal.

Evolution :

<i>Année</i>	<i>Tarifs de l'assainissement au m³</i>
2018	0,81 €
2017	0,81 €

2. Le prix total de l'assainissement:

Base de 120 m³

	En m ³	Tarif à	Montant
Assainissement collectif	120	0,81 €	97,20 €
Redevance Modernisation du réseau (Agence de l'Eau)	120	0,155 €	18,60 €
TOTAL =		0,965 €	115,80 €

Soit un tarif global de l'assainissement collectif de **0,965 €uros/m³**, **le tarif communal de l'assainissement est de 0, 81€ et n'a pas changé depuis 2010.**

B/ LES AUTRES INDICATEURS FINANCIERS POUR 2018

1. Les Recettes

- Assainissement :	31 084,56 €
- Droit de Branchement REU :	5 000,00 €
- Redevance Pollution Origine Domestique	18 898,14 €
- Redevance Modernisation des réseaux	5 949,61 €

Autres recettes :

- Tarif : Participation au raccordement au réseau d'assainissement (Délibération du 30 nov. 2011) : **2 500 €** (+ 2 raccordements REU en 2018),
- Modification de branchement de Ø 40 en Ø 100 sur le réseau d'assainissement : **765 €**

2. La Dette :

Année 01/01/2018	
DETTE en CAPITAL	121 509,01 €uros

Annuités de Remboursement :

Année 01/01/2018	
Remboursement en capital	17 249,34 €
Intérêt	5 306,16 €
TOTAL	22 555,50 €

3. L'Autofinancement

Année 2018	
Dotations aux Amortissements	32 656,00 €uros

4. Les Travaux réalisés sur le réseau d'assainissement collectif :

Année	Travaux	Montants en €uros
2018	Projet STEP : - Etude Hydrogéologie : - Maître Ouvrage : - Maître Ouvrage : - Relevé Topographique :	7 800,00 € 9 594,00 € 5 820,00 € 3 718,00 €
	Programme de Travaux du SDA : Elimination des eaux parasites - Réhabilitation du réseau - Rue de la Coste - Stade - Acquisition du Pluviomètre	5 680,00 € 10 416,00 € 3 290,00 €
	MONTANT TOTAL =	45 596,90 €
	2017	Contrat St ALLIANCE ENVIRONNEMENT Gestion des boues - benne déshydratation Suivi de l'exploitation de la station épuration Etude Géotechnique ARGEO -Projet STEP Etude Géomètre - Projet STEP A.M.O pour les effluents de St CERVIN
Montant TOTAL =	13 309,60€	

The screenshot shows a software interface for water management planning. It features a map of the sewerage network with highlighted areas in red and green. A table on the right lists planned works with columns for 'Désignation', 'Quantité', 'Prix Unitaire', and 'MONTANT TOTAL (€)'. The table includes entries for 'Rue de la Coste' and 'Stade'.

Désignation	Quantité	Prix Unitaire	MONTANT TOTAL (€)
Rue de la Coste	1	5 680,00	5 680,00
Stade	1	3 290,00	3 290,00

Rappel du programme des travaux restant sur le réseau d'assainissement collectif :

N°	Activité	Localisation de l'ouvrage	Désignation des travaux	Notes de synthèse	Planificateur
1a	Remplacement des collecteurs en regard au niveau de l'avenue	L'avenue de l'Éclaircie et au-delà	Remplacement de collecteur Tranchée de 2000	1	20-03-2
		Remplacement de l'égout			
		Travaux en aléatoire			
20	Mise en regard complet de l'axe de l'avenue	AVENUE DE L'ÉCLAIRIE, PARC SAINT-MANIE, Place de l'Éclaircie	LIGNON DE BÉTON Régie de branchement	1	22-02-2
3	Rénovation travaux	Rue Fay de Ville	Rénovation d'une œuvre		
4	Régénération de collecteur	LIGNON DE BÉTON	Remplacement du collecteur sur 200 m Passer les regards Régie de branchement	2	22-02-0
5	Substitution et création de regards en FC Réaumur	Rue Droite du Réaumur	Création de regards Substitution de regards		
6	Substitution et création de regards FC de Fay	Place de Fay	Création de regards Serrage et inspections défectueuses	2	20-03-0
7	Mise en regard complet de l'axe de l'avenue de l'Éclaircie	AVENUE DE L'ÉCLAIRIE et Avenue Saint MANIE	Mise en regard Serrage et inspections défectueuses		
8a	Mise en regard complet de l'axe de l'avenue de l'Éclaircie	Place de l'Éclaircie, de l'AVENUE MAURIN, des Marchands, Grand-Puis des Trévis	Mise en regard	2	22-02-0
8b	Mise en regard complet des réseaux unitaires de l'avenue	Éclaircie au long de l'avenue	Mise en regard Serrage et inspections défectueuses		
TOTAL N°					

ENTECH Ingénieurs Conseils

Commune de Saméon - Construction d'une nouvelle station d'épuration
Pièce 2 - Mémoire explicatif

Page 20 / 48
version a

- **Conclusion de la synthèse annuelle 2018 du SATESE 30 dans le cadre de l'autosurveillance de la station d'épuration :***

Les résultats de l'autosurveillance (station) :

« L'audit sur la station d'épuration a permis de constater que l'autosurveillance pour l'année 2018 était juste moyenne.

Le dispositif est validé, mais il devra faire l'objet d'actions d'améliorations. »

Selon les critères de cotation de l'Agence de l'Eau, le dispositif est de : 8,2/10

Le fonctionnement du système d'assainissement :*

« Les données recueillies en 2018 dans le cadre de l'autosurveillance nous permettent de tirer quelques conclusions non seulement sur le fonctionnement actuel des ouvrages mais aussi sur les capacités qu'offre la station pour les années à venir. »

« Les rendements, moyennés annuellement, et obtenus en 2018 sont très moyens, et en nette diminution par rapport aux années précédentes. De nombreux dépassements du niveau de rejet ont été mesurés en 2018. »

CLASSE DE RENDEMENT : (Très Bon / Bon / Médiocre / Mauvais) : **Mauvais**

Assainissement Non-Collectif

Les habitations en milieu rural ne disposent pas d'un assainissement individuel. Conformément à la Loi sur l'Eau, les installations d'assainissement autonome liées à un permis de construire font l'objet d'un suivi par la commune de Sumène. La mise en place du SPANC (*Service Public d'Assainissement Non Collectif*) s'est effectuée au 1er janvier 2006 conformément à la loi.

Caractérisation technique du service à ce jour :

Le nombre de foyers desservis en Assainissement non-collectif au 31/12/2018 est de :
391 foyers recensés en ANC dont 47 nouveaux projets neufs

Chiffres et Indicateurs de performance réalisés depuis 2006

Contrôles de l'existant :

Répartition des contrôles ANC : **241** diagnostics,

La fréquence de passage étant de 6 ans, à ce jour le service n'a pas fini la première visite obligatoire de contrôle diagnostic ANC.

Contrôle de conception :

47 Contrôles sur dossier (contrôle de conception de projet neuf) ont été effectués.

Contrôles de réalisation :

42 Contrôles réalisation dans le cadre de la réhabilitation du système ANC ou partiel suite à la première visite de diagnostic.

En 2018, nous avons remarqué la baisse du nombre du dépôt de permis. Le nombre de dossiers en réhabilitation reste toutefois stable. Ceci correspond au renouvellement naturel du Parc des assainissements.

Les non-conformités sont souvent liées à des détails techniques (ventilations,...) sur les filières classiques, cependant les prescriptions des constructions des nouvelles filières sont souvent plus exigeantes et sont donc plus difficilement respectées.

Nouvelles filières

Depuis 2010, des nouvelles filières sont autorisables et autorisées (culture libre, Culture fixée, filière compacte, filtre plantes...).

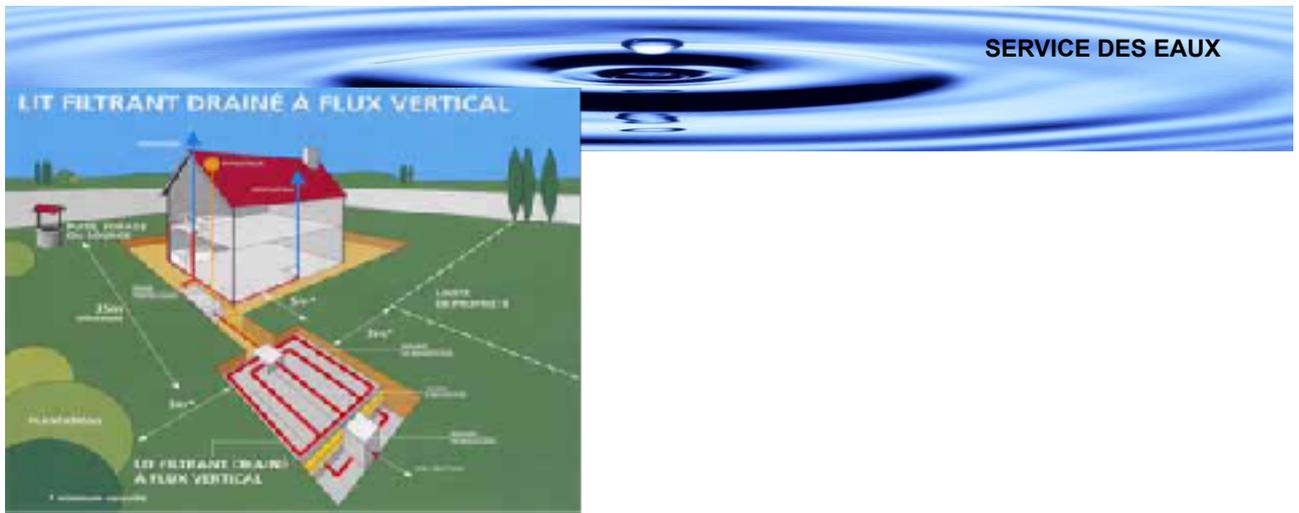
Cela a pour conséquence directe une sollicitation de l'agent sur le terrain. Ces filières demandent un accompagnement plus important :

- **avant le dépôt du dossier** : *les usagers étant souvent « perdu » dans le choix de leur installation et devant l'offre du marché, plusieurs rendez-vous sont nécessaires pour expliquer les filières,*

- **pendant le traitement du dossier** : *il est nécessaire de compiler les données constructeurs-règlementation-contrainte de pose, ce qui oblige souvent à des échanges SPANC-terrassier constructeurs qui sont chronophages,*

- **Lors de la réalisation** : *ce type d'installation est souvent un palliatif dans les terrains difficiles. De ce fait, les contraintes de pose qui oblige le personnel du service à effectuer plusieurs passages (en moyenne 3 passages) dans l'année.*

Exemple de dépollution des eaux usées d'une habitation



Pour la période de 2018:

5	Demandes d'Autorisations d'implanter un dispositif d'assainissement autonome dans le cadre d'un Permis de Construire (<i>instruits et encours d'instructions</i>),
1	Dossiers Demandes de Réhabilitations des dispositifs d'assainissement autonome existants (<i>instruits et encours d'instructions</i>),
3	Dossiers de Contrôles et Diagnostics des dispositifs d'assainissement autonome existants instruits dans le cadre d'une étude de vente immobilière.

CONCLUSION POUR LE SERVICE ASSAINISSEMENT

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

La commune poursuit le programme de travaux sur le réseau d'assainissement collectif et la station d'épuration selon les prescriptions du S.D.A (Schéma directeur d'assainissement) réalisé en 2009 et le projet de la nouvelle STEP.

ASSAINISSEMENT NON-COLLECTIF

PERSPECTIVES POUR L'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DU SERVICE A L'USAGER ET DES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE

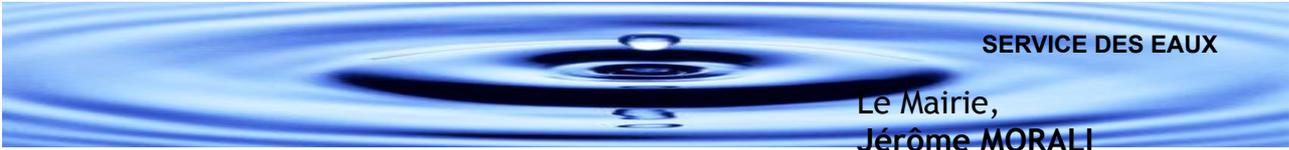
LES ENJEUX POUR 2020 :

Afin d'améliorer la gestion du SPANC, une nouvelle approche sur le fonctionne du Service a été mise en œuvre.

Un technicien a été embauché en novembre 2018 (42 heures par mois) pour assurer seul le bon fonctionnement du Service SPANC à savoir :

- Terminer la campagne de diagnostic initiale (**103 systèmes ANC**),
- Entamer la relance des quelques dizaines d'usagers concernés par la réhabilitation urgente de leur installation pour des causes de dysfonctionnement important,
- Réaliser les diagnostics des quelques dizaines d'installations n'ayant pu être visitées,
- Profiter du moment clé de la vente des biens immobiliers pour faire réaliser les travaux nécessaires voire le cas échéant la réhabilitation de la filière d'assainissement,
- Poursuivre et optimiser le conseil au particulier,
- Poursuite de la veille technique et réglementaire,

Fait et délibéré en Mairie, le 15 novembre 2019



SERVICE DES EAUX

**Le Mairie,
Jérôme MORALI**

ANNEXES

ANNEXE 1 : Facture Eau et Assainissement 2018

FACTURE		
MAIRIE DE SUMENE 26 PLACE DU JUAN TÉL 04 67 81 30 05	FACTURATION EAU ET ASSAINISSEMENT 2018 30440 SUMENE Mail: mairie-de-sumene@wanadoo.fr	
N° Facture : F-1811201406549316 N° Abonné : 300F N° rôle : 1 N° ordre : 244		Emise le : -
Point de livraison : 2 RUE DES TILIEUX	M. et Mme	
Règlement à effectuer à : TRESORIERE LE VIGAN 30, Route du Pont de la Croix 30120 LE VIGAN TÉL. 04 67 81 01 46	PLACE DE L'EGLISE 30440 SUMENE	

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018				des montants sont exprimés en euros		
DÉSIGNATION	TVA	QTE	P.U.	HT	TVA	TTC
Andan Index	-	2562	0,00	0,00	0,00	0,00
Nouvel Index	-	3662	0,00	0,00	0,00	0,00
Volume Consommé en m3	-	120	0,00	0,00	0,00	0,00
Location Compteur en 15 (Prix mensuel)	-	12	5,00	60,00	0,00	60,00
Tarif Eau / m3	-	120	1,45	174,00	0,00	174,00
Tarif Eau Sup. à 3500 m3	-	0	1,70	0,00	0,00	0,00
Redevance Préservation Ressource	-	120	0,12	14,88	0,00	14,88
Redevance Pollution Origine Domestique	-	120	0,29	34,80	0,00	34,80
TOTAL 1-Eau				283,68	0,00	283,68
Tarif Assainissement / m3	-	120	0,51	61,20	0,00	61,20
Redevance Modernisation Réseau	-	120	0,15	18,60	0,00	18,60
TOTAL 2-Assain.				115,80	0,00	115,80

Pensez à protéger votre compteur d'eau contre le gel !

Totaux :	HT	TVA	TTC
	399,48	0,00	399,48
TOTAL			399,48

Avant le :

PAPILLON A DECUPER ET A JOINDRE OBLIGATOIREMENT A VOTRE REGLEMENT A L'ORDRE DU Trésorier Public

1 FACTURATION EAU ET ASSAINISSEMENT 2018

M. et Mme

Emission de facture : MAIRIE DE SUMENE

ROLODI : 1	ROLODI : 244
TOTAL	
399,48	

Les prix de fourniture sont exprimés en euros et sont à titre indicatif. Ils sont susceptibles de varier en fonction des fluctuations des prix des matières premières et des coûts de production. Les prix sont exprimés en euros TTC.

VOIES DE RECOURS : Dans le délai de deux mois suivant la notification de paiement, le contribuable peut contester la somme réclamée en adressant directement la contestation au tribunal administratif compétent selon le schéma de la page 2.

ANNEXE 2 : Facture Eau - Sans Assainissement 2018

FACTURE

MAIRIE DE SUMENE

26 PLACE DU PLAN

TÉL 04 67 81 30 05

Fax: 04 67 81 33 79

FACTURATION EAU ET ASSAINISSEMENT 2018

30440 SUMENE

Mail: mairie-desumens@wanadoo.fr

N° Facture : F-1811281408463257 N° Abonné : 946F

Emise le : 01/01/2018

N° ville : 3 N° ordre : 627

Mme

Point de livraison :

430 ROUTE DE METGES

430 ROUTE DE METGES

30440 SUMENE

Règlement à effectuer à :

TRÉSORERIE DE VIGAN

10, rue de la Poste - 34090 VIGAN

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018				Les montants sont exprimés en Euro		
DÉSIGNATION	TVA	QTE	P.U.	HT	TVA	TTC
Anden Index	-	1542	0,00	0,00	0,00	0,00
Nouvel Index	-	1702	0,00	0,00	0,00	0,00
Volume Consommé en m3	-	120	0,00	0,00	0,00	0,00
Location Compteur en 15 (Prix mensuel)	-	12	5,00	60,00	0,00	60,00
Tarif Eau / m3	*	120	1,45	174,00	0,00	174,00
Tarif Eau Sup. à 8500 m3	-	0	1,20	0,00	0,00	0,00
Redevance Préservation Ressource	-	120	0,12	14,88	0,00	14,88
Redevance Pollution Origine Domestique	-	120	0,29	34,80	0,00	34,80
TOTAL 1-Eau				283,68	0,00	283,68

Penser à protéger votre compteur d'eau contre le gel !

Total :	HT	TVA	TTC
	283,68	0,00	283,68
	TOTAL		283,68

Avant le :

PAPILLON A DÉCOUPER ET A JOINDRE OBLIGATOIREMENT A VOTRE RÈGLEMENT A L'ORDRE DU Trésorier Public

1 FACTURATION EAU ET ASSAINISSEMENT 2018

Mme

Ei

RÔLE N° 1	RÔLE N° 627
TOTAL	
283,68	

Des décrets ont été pris en application de l'article L. 222 A du livre des procédures fiscales afin d'établir le rôle récapitulatif des rôles de rôle des contribuables de rôle n°18424 de 18 ans 1966 modifié par le décret n°10-100 du 12 avril 2010 relatif au recouvrement des produits des établissements publics locaux. Ces rôles de rôle sont établis en deux exemplaires, l'un est à verser au Trésorier Public et l'autre est à conserver par le contribuable. Toute contestation relative à ces rôles doit être adressée au Trésorier Public dans un délai de deux mois à compter de la date de leur établissement. Toute contestation relative à ces rôles doit être adressée au Trésorier Public dans un délai de deux mois à compter de la date de leur établissement.

République Française

Département du Gard

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Natales de membres		
Membre du Conseil Municipal	Entrée en fonction	Sorte de l'Assemblée
11	11	11

Président du Conseil Municipal
M. PALLIER
1er Adjoint au Maire
M. MORALI
2e Adjoint au Maire
M. MORALI
Conseillers Municipaux

**TARIFS
EAU ET
ASSAINISSEMENT
2010**

DE LA COMMUNE DE SUMENE (GARD)

Séance du **30 novembre 2009**

L'an deux mil neuf et le 30 novembre

À 18 heures 00 le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Ghislain PALLIER, Maire

Présents : PALLIER G. A. CHEVILLARD, F. TERBAT, C. TOUREILLE, E. ALEGRE, LAURANS G., J. MORALI, A. FRANÇOIS, H. GOUDIN,

Représentés : S. ROYER, W. TOULOUSE, FESQUET R, S. TOUREILLE, M. CASTANER

Absenté excusé : M.F. CARRIERE

Mme H. GOUDIN

A été nommé(e) secrétaire

Monsieur le Maire rappelle que sur 7 ans l'évolution du prix du mètre cube d'eau mesuré a été de 18,30%, soit une augmentation d'environ 1,19% par an, ce qui ne permet pas à l'heure actuelle d'équilibrer correctement le budget de l'eau et de l'assainissement.

Le conseil municipal après en avoir délibéré vote à la majorité (12 pour, 2 contre) les tarifs comme suit à compter du 01 janvier 2010:

- **M3 d'eau potable jusqu'à 150m3 :** 1,15€ (+0,10€)
An-déjà : 1,06€ (+0,10€)
- **M3 d'assainissement :** 0,81€ (+0,10€)

Location-abonnement compteurs :

En diamètre:	15	60,00€
	20	61,50€
	30	77,60€
	40	96,50€
	50	124,00€

ACTE ADMINISTRATIF
DE 06P/LS
63 DEC 2009
POUR SIGNATURE
VAL VIGNON

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
Et publication ou notification

Pour copie conforme
Le Maire, G. PALLIER



Republique Française

Département du Gard

Nombres de membres		
Membres du Conseil Municipal	Deuxième	Président du Conseil Municipal
11	2	1

Maire	1
Adjoint	1
Secrétaire	1
Trésorier	1
Archiviste	1

Tarif travaux sur réseaux publics d'Eaux Usées et d'Eau Potable

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE SUMENE (GARD)

Séance du 30 Mars 2011

L'an deux mill onze et le Trente Mars

À 18 heures 30 le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr PALLIER Ghislain, Maire

Présents PALLIER Ghislain, TOLLOUSE William, ALBIRE Roger, CARRIERE Marie France, MORALE Jérôme, PESQUET Richard, TOURELLE Stéphane, TOURELLE Christina, CASTANIER Muriel, CHEVILLARD Alain, ROYER Stephen, GOUDIN Hélène, FRANCOIS Agnès, TERRAT Françoise

Absent excusé LAURANS Gilbert

Mme GOUDIN Hélène

A été nommé(e) secrétaire

Monsieur le Maire rappelle la délibération en date du 09 mai 2005 qui avait fixé les différents tarifs des raccordements et autres, aux réseaux d'eau et d'assainissement. Après en avoir longuement discuté le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de modifier le tarif de participation de raccordement au réseau d'assainissement, fixant ainsi les tarifs comme suit.

Branchements au réseau d'eau, forfait 6 mètres linéaire maximum sur le domaine public	1220 €
Mètre linéaire supplémentaire sur le domaine public	27,50 €
Mise en service d'un branchement déjà existant avec pose de compteur d'eau	300€
Dépôt de compteur d'eau	100€
Participation raccordement au réseau usinage	2500€
Remplacement compteur gelé 15/20	80€
Remplacement compteur gelé 30	160€
Remplacement compteur gelé 40	240€
Modification de branchement de diamètre 40 en diamètre 100 sur le réseau d'eaux usées	765€
Pose d'un abri compteur et fourniture	130€
Pose d'un compteur d'eau supplémentaire sur branchement existant	400€

Et publication ou notification

ACTE ADMINISTRATIF
 DÉPOSÉ
 LE 31 MARS 2011
 Le Maire, Ghislain PALLIER
 SOLANGE
 DU VIGAN



ANNEXE 4 : Synoptique Assainissement collectif

Station d'épuration de SUMENE

2018

CONCLUSION GENERALE

Sur les résultats de l'autosurveillance (station)

L'audit sur la station d'épuration a permis de constater que l'autosurveillance pour l'année 2018 était juste moyenne.

Le dispositif est validé, mais il devra faire l'objet d'actions d'améliorations.

Les points à rectifier sont les suivants :

- Mettre en place une méthodologie de calage du débitmètre du déversoir en tête de station.
- Améliorer les procédures de contrôle interne.
- Réactualiser le manuel d'autosurveillance.
- Faire réparer le groupe froid du préleveur d'entrée.

Selon les critères de cotation de l'Agence de l'Eau, le dispositif est de 8,2/10

Sur le fonctionnement du système d'assainissement

Les données recueillies en 2018 dans le cadre de l'autosurveillance nous permettent de tirer quelques conclusions non seulement sur le fonctionnement actuel des ouvrages mais aussi sur les capacités qu'offre la station pour les années à venir.

Le volume annuel mesuré en sortie de station d'épuration a très nettement augmenté entre 2017 et 2018. Il dépasse même le débit nominal.

L'année 2018 a été une année pluvieuse (contrairement à 2017). On observe du coup très bien l'influence de la pluviométrie sur le débit d'entrée de la station.

Des travaux d'élimination de ces eaux parasites sont fortement recommandés.

Le calcul du centile 95 sur la base des données 2018, donne une valeur théorique de 971 m3/jour.

Ce centile est supérieur au débit nominal de la station qui est de 500 m3/j

Nous précisons toutefois que ce calcul n'a aucune valeur de conformité. Il est là pour donner une idée du débit de référence, en sachant que ce dernier est calculé et donné par la DDTM, sur la base des volumes stations qui peuvent être différents des nôtres.

Le volume annuel du déversoir en tête a été pour l'année 2018 de 28 077 m³. Il représente 15,4% du volume total entrant.

Pour rappel, il avait été l'année précédente de 1 580 m³, soit 1,7 % du volume transitant dans la station d'épuration.

Sur le **plan organique** les bilans ont permis de calculer une charge moyenne de 45,8 Kg de DBO5/j (soit 764 EH). Cette charge a doublé par rapport aux années précédentes.

Les **rendements**, moyennés annuellement, et obtenus en 2018 sont très moyens, et en nette diminution par rapport aux années précédentes

De nombreux dépassements du **niveau de rejet** ont été mesurés en 2018.

Seite 20

- 16 -

Station d'épuration de SUMENE

2018

La CBPD, calculée pour 2018 sur la moyenne de la semaine la plus chargée est de 120 Kg de DBO5/j (soit 2000 EH).

Il appartiendra à la DDTM du Gard de se prononcer sur la conformité de cette station d'épuration.

La production de boue après traitement sur cette station d'épuration a été de 3,5 T de MS cette année.

La commune a mis en place, par l'intermédiaire d'une entreprise externe, une prestation de benne filtrante. Les boues devaient ainsi être soutirées mensuellement.

Malheureusement, les nombreux « lessivage » de la station n'ont pas permis à cette société de venir soutirer régulièrement comme prévu.

Le projet de construction d'une nouvelle unité de traitement est toujours en cours d'études.

CLASSE DE RENDEMENT : Mauvais

